



DECLARATION LIMINAIRE CHS CT 7 04 2022

Madame la Présidente,

En préambule de ce CHS CT, les représentants de la CGT ont une pensée pour le peuple ukrainien qui lutte contre l'envahissement de leur pays par la Russie. Un arrêt immédiat de cette agression est demandé et un appel à la solidarité syndicale (la CGT y participe) est lancé en faveur de la paix.

En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur 1 an. Les salarié-es du secteur public, comme ceux du secteur privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

En tant qu'agents des Finances, la reconnaissance de notre engagement passe par l'augmentation de nos salaires : il faut absolument revaloriser le point d'indice. Son gel de plus de dix ans a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérables, l'absence de reconnaissance de nos qualifications et le rabougrissement de nos carrières.

D'autres mesures telles que l'attribution d'un nombre de points uniforme à toutes et à tous doivent être envisagées.

Des négociations doivent être ouvertes sur notre régime indemnitaire, qui doit être revalorisé de manière pérenne.

Nous avons été utiles à la population et à la société en général avant et pendant la crise sanitaire ; nous le sommes encore aujourd'hui !

Dans le cadre de CAP 2022 et de la fusion du recouvrement (et de l'assiette) des créances fiscales et sociales, le transfert de plusieurs missions de la DGDDI (Douanes) vers la DGFIP va se mettre en place.

Les représentants de la CGT soutiennent leurs camarades des Douanes qui s'interrogent fortement sur leur avenir (suppressions d'emplois, pérennité des missions, mobilité géographique) ; d'autant plus que notre Directeur Général, Monsieur Fournel, a été directeur des Douanes auparavant.

Concernant la réunion de ce jour, la note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail met l'accent sur un certain nombre de points essentiels.

Tout d'abord, cette note rappelle l'importance du dialogue social dans le plan de prévention des risques. La participation des agents dans l'organisation du travail doit faire partie intégrante de la prévention. Force est de constater que l'ensemble des remontées que nous vous faisons à propos des restructurations sont balayées d'un revers de main.

Les nouveaux services issus de la 1er vague du NRP au 01/01/2021 témoignent de cette situation. L'impréparation, les défauts de pilotage et la surcharge massive de travail pour les agents nous laisse déjà entrevoir toutes les conséquences de cette réforme à marche forcée.

Vous assumez de poursuivre des regroupements importants d'agents en pleine pandémie mondiale.

Vous rajoutez ainsi du risque sur du risque et du stress sur du stress.

Un principe de précaution d'un arrêt ou d'un moratoire sur le NRP aurait été le bienvenu mais la DGFIP avance dans son funeste projet.

D'autre part, la note ministérielle affirme à propos des RPS « que tous les leviers d'amélioration sont d'ordres organisationnels ».

Pour la CGT il s'agit d'une affirmation relevant d'une basse propagande managériale. En effet, toutes les réorganisations ne parviennent pas à masquer les manques d'effectifs et de moyens.

La seule anticipation de la DGFIP est de supprimer des emplois avant d'appliquer les restructurations. Et si les services ne fonctionnent pas bien, alors elle essaie de panser les plaies...

Le premier levier de prévention des risques est un recrutement massif d'agents titulaires et statutaires et non de contractuels précaires.

La fin du dogme des suppressions d'emplois et de services est depuis longtemps un impératif.

Les représentants CGT souhaiteraient connaître un état de la crise sanitaire dans le département. Ils attendent également des réponses et des solutions concrètes au point 8 de l'ordre du jour « impact des réformes de structures au 1/1/21 et au 1/1/22 sur les conditions de vie au travail ».

Il faut espérer que le point 3 « signalement à la Trésorerie Hospitalière » ne fasse pas écho dans les autres services restructurés du département, c'est-à-dire tous !